VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-10-03

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 2 octobre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN (pouvoir de M. Jean-Michel DESCH), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir de Mme Françoise GUYARD), Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Christian JOUANE), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Odile GUERIN (pouvoir de M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Françoise GUYARD (pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), M. Christian JOUANE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Roch GAILLET (jusqu'à la délibération n°2012-10-10), M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), M. Jean-Michel DESCH (pouvoir à M. Michel COLIN), M. Marc EMONET (pouvoir à Mme Odile GUERIN), Mme Nathalie KRAMER, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT).

Secrétaire de séance : Frédéric BUONO

Date de convocation : 25 septembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 25 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 52

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles - Tél. : 01 30 83 03 10 - Fax : 01 39 53 96 14

N° de l'ordre du jour :
2012.10.03 : Décision modificative n°2.

- **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-11, L 2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération n°2012-01-02 du Conseil communautaire du 31 janvier 2012 approuvant le Budget Primitif 2012,

Vu la délibération n°2012-06-05 du Conseil communautaire du 26 juin 2012 relative à la décision modificative n°1 – Budget supplémentaire,

La décision modificative n°2 permet un ajustement des crédits et l'inscription de dépenses et de recettes nouvelles.

Elle intervient après l'adoption :

- du Budget Primitif 2012, le 31 janvier 2012,
- de la Décision Modificative n°1 – Budget supplémentaire le 26 juin 2012.

Les principaux ajustements de la décision modificative n°2 sont les suivants :

1°) Pour les recettes de fonctionnement (+ 1 061 553.45 €)

Les recettes de fonctionnement supplémentaires sont liées à la mutualisation du service SIG-Observatoire et aux notifications fiscales.

- ✓ Une recette nouvelle est inscrite au budget concernant le remboursement par la ville de Versailles de la mutualisation du service SIG-Observatoire.

  Le remboursement se compose :
  - du remboursement de la masse salariale mutualisée (98 953 €)
  - du remboursement des frais d'administration générale de VGP (7 422 €).

- ✓ La notification de la taxe d'habitation est supérieure à la prévision (+ 227 045 €) du fait d'une évolution des bases de 3 % contre 2 % estimé au BP 2012.

- ✓ La notification de la Cotisation Foncière des Entreprises est très inférieure à la prévision (- 570 371 €) en raison du vote de la délibération du 31 janvier 2012 sur la réduction de 50 % de la base minimum des entreprises réalisant moins de 10 000 € de chiffre d'affaires.

- ✓ La notification de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est très supérieure à la prévision (11 373 358 €, soit + 1 298 358 €). Le BP 2012 était fondé sur la notification provisoire d'avril 2011

(10 075 378 €). La notification définitive 2011 (10 888 471 €) n'a été reçue que le 13 décembre 2011 après le bouclage du BP 2012.

- ✓ Le montant du résultat de fonctionnement reporté (compte 002) est ajusté de + 146,45 € pour corriger l'écart constaté entre le budget et la délibération d'affectation du résultat.

2°) Pour les dépenses de fonctionnement (+ 369 672 €)

Des dépenses supplémentaires sont inscrites :

- ✓ pour régulariser l'écart entre les subventions versées aux écoles de musique associatives votées le 31 janvier 2012 et le montant prévu au BP 2012 (+ 59 000 €) ;
- ✓ pour permettre l'annulation éventuelle de titres émis à tort (50 000 €) ;
- ✓ pour assurer le versement sur 2012 de la Dotation de Solidarité Communautaire aux communes au titre des années 2011 et 2012 (240 672 €) ;
- ✓ pour permettre le versement de subventions visant à soutenir l'organisation des Assises Européennes du Paysage et le salon Moveotec (20 000 € compensés par la suppression de crédits d'études).

3°) Une augmentation de l'autofinancement (+ 691 881,45 €)

Les ajustements de recettes et de dépenses de l'exercice 2012 permettent de générer un virement complémentaire vers la section d'investissement à hauteur de 691 881,45 €.

4°) Pour l'investissement (+ 909 466,45 €)

En recettes, des crédits supplémentaires ont été inscrits :

- ✓ au titre des fonds de concours versés par les communes de Bailly, Les Loges-en-Josas et Noisy-le-Roi pour la vidéoprotection (217 585 €) ;
- ✓ grâce au virement complémentaire de la section de fonctionnement (691 881,45 €).

En dépenses, des crédits supplémentaires ont été inscrits :

- ✓ pour la poursuite de l'installation des caméras de vidéoprotection (+ 300 000 €) ;
- ✓ pour permettre le versement du dépôt de garantie à la ville de Versailles (594 295 €) concernant l'acquisition de l'hôtel des gendarmes au 6 avenue de Paris. La promesse de vente a été signée le 12 juillet 2012.

Une opération budgétaire valant chapitre budgétaire est créée pour regrouper toutes les dépenses liées à l'achat et aux travaux du futur siège de Versailles Grand Parc (opération n° 0412).

La création d'une opération budgétaire vise à faciliter la gestion budgétaire et à renforcer la transparence du budget (page spécifique au Compte Administratif). Les crédits au budget sont réaffectés sur cette opération budgétaire.

- ✓ Pour permettre l'acquisition de diverses dépenses : acquisition d'un logiciel pour la facturation des artisans de la déchèterie (4 500 €), provision pour d'autres dépenses de logiciels (10 651,45 €) et souscription d'une part sociale dans le capital de la SCOOP HLM de l'OPIEVOY (20 €).

- ✓ Une opération budgétaire valant chapitre budgétaire est créée pour regrouper les dépenses liées aux travaux sur le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole (opération n°0512) afin de faciliter la gestion et la transparence budgétaire. Les crédits au budget sont réaffectés sur cette opération budgétaire.

  Le compte budgétaire est modifié du fait que Versailles Grand Parc n'est pas propriétaire du sol.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *adopte la décision modificative n°2 du budget principal de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour 2012 telle que détaillée dans les tableaux annexés à la présente délibération ;*

2) *précise que le budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est voté par chapitre.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 52
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Communauté d'Agglomération ★ Versailles Grand Parc ★

Pour le Président,
Par délégation,

Manuel PLUVINAGE
Directeur Général Adjoint